



Arrêté de circulation alternée pour cause de travaux N° 2024-14

Le Maire de la commune de Montigny sur Chiers

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2212-1 et suivants

Vu le Code de la route,

Vu la fiche de sécurité VU17 pour des travaux avec un véhicule seul le long de la chaussée ;

Vu la demande présentée par l'entreprise SPIE CITYNETWORKS, en date du 14 mars 2024,

Considérant qu'il importe de réglementer la circulation et le stationnement pour le bon déroulement de l'implantation d'un poteau Losange, rue du Pont D'Oye à Montigny sur Chiers.

Vu l'intérêt général ;

ARRETE :

Article 1. L'entreprise STFO de Vitry le François est autorisée à partir du 25 mars 2024 et jusqu'à la fin des travaux, de 7h00 à 19h00, à implanter un poteau Losange, rue du Pont D'Oye à Montigny sur Chiers.

Article 2. Pendant la pose du poteau en bois, la circulation et le stationnement de tous véhicules seront réglementés afin d'assurer la sécurité des usagers.

Article 3. Selon la fiche VU17 jointe, et dû au rétrécissement de la chaussée, les mesures de réglementations suivantes seront appliquées :

- Les stationnements seront interdits à la hauteur des travaux, s'ils sont réputés gênants ;
- La circulation des véhicules sera modifiée selon les besoins des travaux ;
- La vitesse sera limitée au droit du chantier à 30 Km/h ;

Article 4. L'entreprise STFO est autorisée à stationner des véhicules de chantier et des matériaux sur le domaine public, à charge pour elle de respecter la réglementation en vigueur

Article 5. La fourniture, la pose et la maintenance de la signalisation seront assurées par les soins de l'entreprise STFO.

Article 6. L'entreprise STFO est occupante temporairement du domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

Article 7. Monsieur le Maire de Montigny-sur-Chiers, la gendarmerie de Lexy, L'entreprise STFO seront chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montigny sur Chiers

Le 18 mars 2024

Jean-Jacques PIERRET,

Le Maire,

